

DS de SES de remplacement pour les élèves absent.e.s le lundi 4 octobre 2021
Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Portables éteints, rangés dans vos sacs, et sacs déposés au bureau de la professeure.

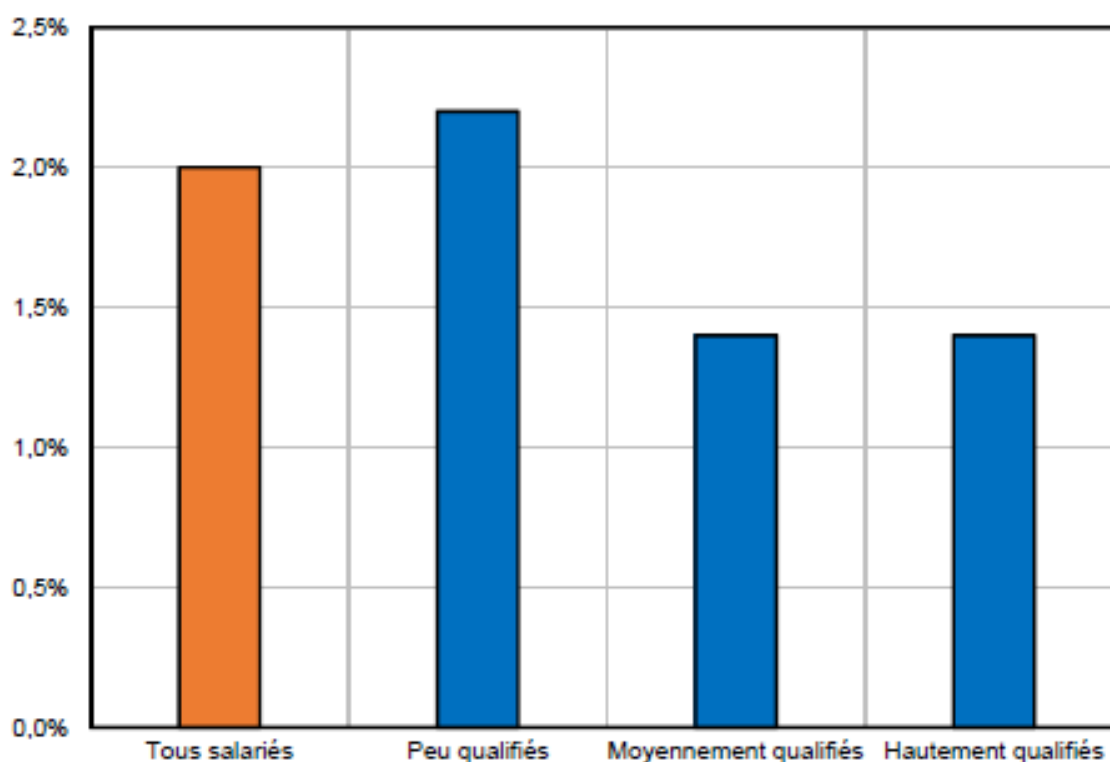
Il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus.

DOCUMENT 1 : Gain salarial à travailler dans une firme très innovante selon la qualification en France



Lecture : Un salarié peu qualifié travaillant dans les 5% des firmes les plus innovantes gagne en moyenne 2,2% de plus qu'un salarié à caractéristiques individuelles identiques travaillant dans une firme non innovante.

Source : « L'innovation peut-elle bénéficier aux salariés peu qualifiés en France ? », Trésor-éco n° 260, mai 2020.

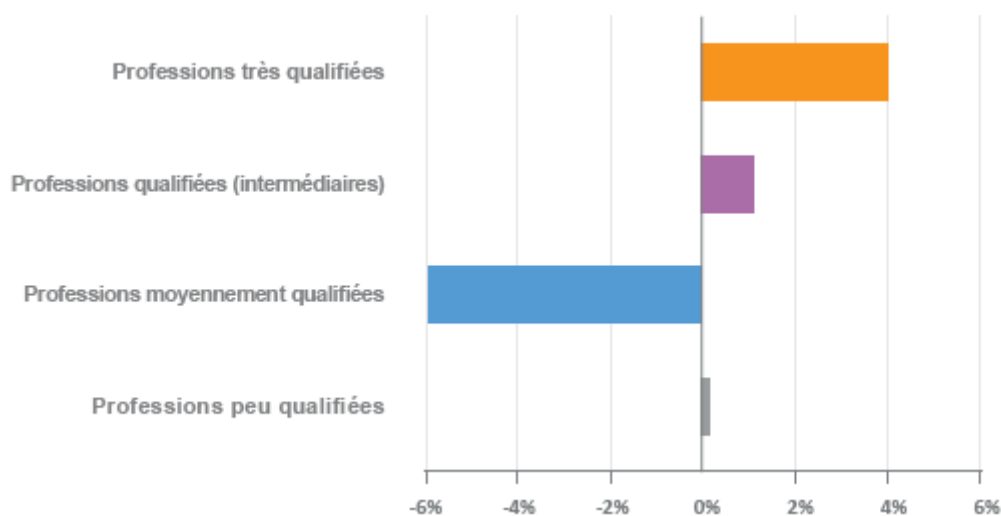
DOCUMENT 2 :

Bien qu'il soit difficile de mesurer l'évolution technologique, certaines de ses manifestations sont observables. Le pourcentage de la population qui utilise Internet est passé de seulement 0,9 % en 1994 à 85,6 % en 2016. [...]

Une autre manifestation de l'évolution technologique est la progression de la part de l'emploi des travailleurs spécialistes des technologies dans la population active – les techies – qui possèdent des compétences dans le domaine des STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques). La part des heures payées à cette catégorie de travailleurs et son évolution indiquent le rythme de l'adoption de la technologie et sa diffusion dans l'économie française. [...] la part de l'emploi des techies dans le secteur privé en France est passée de 9 % en 1994 à 14 % en 2013 (de 14 % à 20 % de la masse salariale) avec une forte augmentation dans l'emploi des ingénieurs plutôt que celle des techniciens qui constituent cette catégorie. L'augmentation massive de la part des techies indique l'accroissement du niveau de technologie en France et de son taux de diffusion.

Source : A Reshef et F Toubal, « La polarisation de l'emploi en France, ce qui s'est aggravé depuis la crise de 2008 », Cepremap, 2019.

DOCUMENT 3 : Variation de la part des qualifications dans l'emploi entre 1996 et 2017, en points de pourcentage.



Note : la qualification est ici estimée par profession selon le niveau de salaire ou de revenu d'activité pour les indépendants. Sont considérées comme peu qualifiées les professions et catégories socioprofessionnelles dont le salaire ou revenu moyen en équivalent temps plein appartient aux deux premiers déciles en 2005 (soit les 20 % les moins rémunérées), comme moyennement qualifiées les professions situées entre le 3e et le 5e décile inclus, comme qualifiées (intermédiaires) les professions situées entre le 6e et le 8e décile inclus, enfin comme très qualifiées les professions appartenant aux deux derniers déciles (soit les 20 % les mieux rémunérées).

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi, percevant un salaire ou un revenu d'activité strictement positif, vivant dans un ménage dont le niveau de revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectifs de 1996 à 2017

Source: « Polarisation du marché du travail : y a-t-il davantage d'emplois peu qualifiés ? », La note d'analyse, n°98, France stratégie, décembre 2020.